



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNCHOUSE**
Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe HEID, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2
Nombre de conseillers absents/excusés : 1
Quorum : 10

Présents (15) :

M. Philippe HEID, Maire

M. Sylvain WALTISPERGER, Mme Sonia WALTISPERGER, M. René VETTER, Mme Sandra MAENNER, Adjoints au Maire

Mme Martine JAULT, M. Denis MARX, M. Stéphane ROTHENFLUG, M. Jean-Noël REYMANN, M. Olivier MAURER, M. Stéphan ZAWIERTA, Mme Marion MEYER (arrivée au point 2), Mme Anne FREYBURGER, Mme Caroline CHARLOT, M. Florian HASSENFORDER Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration (2) :

Mme Lida MEISTERTZHEIM à M. Philippe HEID

Mme Aurélie RENNO à René VETTER

Absents / Excusés (1) : Mme Véronique AUROUX,

Secrétaire de séance : Mme Sandra MAENNER

Assistait également à la réunion : Mme Stéphanie RUCH, Secrétaire Générale

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024

FINANCES

2. Acquisition de véhicule et matériel pour le CPI – décision modificative n°1

TRAVAUX

3. Panneaux photovoltaïques en toiture – demande d'aide Climaxion
4. Rénovation du bâtiment mairie - Accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) Alsace
5. Rénovation de l'éclairage public : demande de subventions

RESSOURCES HUMAINES

6. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025

CHASSE

7. Lot de chasse n°1 - Agrément de nouveaux permissionnaires
8. Lot de chasse n°2 – changement de président et agrément de nouveaux permissionnaires

DIVERS

9. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
10. Communication

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il donne connaissance des absences et procurations et présente l'ordre du jour.

Madame Sandra MAENNER, Adjointe au Maire, en application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis aux conseillers municipaux par mail le 09 juillet 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 27 juin 2024

FINANCES**2. Acquisition de véhicule et matériel pour le CPI – décision modificative n°1**

Le corps communal de sapeurs-pompiers du SIVOM ORZELL a été dissous le 1er juillet 2024 et son matériel a été mis en vente.

Après concertation avec le Chef de Corps du Centre de Première Intervention de Munchhouse, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir le matériel suivant :

- Un lot de 2 bouteilles ARI avec 2 recharges et 2 dossards complets : 500 €
- Un véhicule Renault Master J9 (VTU) entièrement équipé (année 2003 – 70 000 km) : 8 000 €

Pour permettre l'acquisition de ce matériel, il est proposé de procéder à une décision modificative du budget comme suit :

Section d'Investissement :

Opération		Chapitre	Article	Dépense/Recette
206	Voiries communales	21	2152	- 10 000,00€
167	Acquisition matériel Sapeurs-Pompiers	21	2156	+ 10 000,00€

19h43 : arrivée de Marion MEYER

M. Jean-Noël REYMANN souhaite connaître le devenir de l'ancien véhicule. M le Maire indique que ce véhicule ne sera pas conservé.

M. Denis MARX souhaite connaître l'âge de l'actuel véhicule. M le Maire indique que ce véhicule avait déjà 15 ans au moment de l'achat.

M. Stephan ZAWIERTA demande si le montant prélevé sur le budget voirie était un montant affecté à des travaux ou un montant prévisionnel. M le Maire confirme qu'il s'agissait d'un montant prévisionnel.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du matériel d'occasion listé ci-dessus auprès du SIVOM d'ORZELL
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget 2024 telle que définie dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

TRAVAUX

3. Panneaux photovoltaïques en toiture – demande d'aide Climaxion

Monsieur le Maire rappelle que la commune a bénéficié d'une étude d'opportunité pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture au titre du programme « Les Générateurs », cofinancé par l'Ademe, la Région Grand Est et le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

Vu les conclusions de cette étude, le Conseil Municipal, par délibération du 30/05/2024, s'est prononcé en faveur du projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment mairie situé 2 rue de Hirtzfelden.

Une étude de structure est à présent nécessaire pour la poursuite du projet et pour bénéficier de la mission d'accompagnement du PETR dans le cadre du programme « Les Générateurs ».

Monsieur le Maire indique qu'une aide de 70% (dans la limite de 4000€) peut être sollicitée au titre du dispositif Climaxion de soutien au photovoltaïque.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour réaliser cette prestation. Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise Hagenmuller pour un montant de 2 850 € HT (3 420€ TTC).

Vu la délibération du 30 mai 2024,

Vu l'avis de la 3^{ème} Commission du 18/09/2024,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (Stephan ZAWIERTA) :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide au titre du dispositif Climaxion – soutien au photovoltaïque – pour la réalisation de l'étude de structure de la charpente du bâtiment mairie situé 2 rue de Hirtzfelden
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise Hagemuller d'un montant de 2 850 € HT (3 420 € TTC) pour la réalisation de ladite étude

M. Sylvain WALTISPERGER ajoute qu'il est prévu d'évoquer également le projet d'isolation de la toiture avec la société. Un retour de l'étude sera fait en 3^{ème} Commission.

4. Rénovation du bâtiment mairie - Accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) Alsace

Monsieur le Maire expose que la 1^{ère} Commission « Affaires Générales », lors de sa réunion du 17/04/2023, a amorcé une réflexion sur l'optimisation des coûts énergétiques de la commune, au travers notamment de la rénovation thermique des bâtiments publics.

Ainsi, le conseiller en énergie partagé de la CCARB, a procédé à la visite des bâtiments communaux et à l'étude de leur consommation afin de réaliser un audit énergétique qui a conduit à prioriser la rénovation du bâtiment Mairie situé 2 rue de Hirtzfelden.

La 3^{ème} Commission « Travaux, Prévention, Urbanisme et Relations Publiques » a procédé à une première étude de rénovation de ce bâtiment (cf comptes-rendus des 3^{ème} commissions des 04/10/23 et 23/02/24). Parallèlement, le Conseil Municipal a validé le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture (DCM 30/05/2024 – point 4).

Par ailleurs, le projet de rénovation thermique du patrimoine communal bénéficie également d'un accompagnement de l'Etat dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir, permettant notamment à la commune de rencontrer des interlocuteurs pertinents.

C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de collaborer avec le CAUE Alsace pour une mission d'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments communaux situés 2 rue de Hirtzfelden (mairie – école – périscolaire).

Cette mission a pour objectifs :

Dans la phase préalable :

- D'accompagner la commune dans la définition de ses besoins et usages
- D'identifier les capacités du site et des installations existantes
- De formuler des hypothèses de projet variées

Dans la phase opérationnelle :

- D'accompagner la commune dans ses démarches pour aboutir à la désignation d'un maître d'œuvre et l'émergence d'un projet répondant aux objectifs et enjeux définis
- D'accompagner la collectivité dans les étapes de sélections d'un maître d'œuvre et dans le suivi de son travail jusqu'à la phase APD

Cette collaboration sera formalisée par une convention avec le CAUE Alsace d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature.

La participation volontaire et forfaitaire de la commune au titre d'une contribution à l'activité du CAUE est de 4 000€ versée :

- 50% à la signature de la convention, soit 2 000 €
- 50% 6 mois après la signature, soit 2 000 €

A cela s'ajoute l'adhésion annuelle au CAUE pour l'ensemble de la période de validité de la convention, soit 300€ au titre de l'année 2024.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE Alsace pour le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux situés 2 rue de Hirtzfelden
- **APPROUVE** l'adhésion annuelle de la commune au CAUE Alsace pour la durée de la convention.

M. Sylvain WALTISPERGER précise que le CAUE avait déjà accompagné la commune lors des travaux de rénovation de l'ancien presbytère. La convention permettra de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la passation des marchés publics.

5. Rénovation de l'éclairage public : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27/06/2024 (point 4) le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation partielle du parc d'éclairage public de la commune et l'a autorisé à solliciter des subventions auprès du Fonds Vert et de Territoire Energie Alsace.

A ce jour, le Fonds vert, qui subventionne uniquement l'éclairage public d'une vétusté supérieure à 25 ans, ne dispose plus de financements.

Compte-tenu de ce nouvel élément, et suite à l'état des lieux précis des lampadaires à renouveler, il est proposé de procéder au remplacement de 88 luminaires routiers, 3 luminaires urbains et 2 mâts.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société HP Pro LED de fourniture et pose des lampadaires et mâts pour un montant global de 62 871,60 € TTC (52 293 € HT), ainsi que le devis de la société Electricité Loewert d'un montant de 624,00€ TTC pour la fourniture et pose d'horloges astronomiques dans les coffrets de pilotage de l'éclairage public qui en sont encore dépourvus.

Il indique que des subventions pourront être mobilisables auprès de Territoire Energie Alsace et de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach au titre des Fonds de concours.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

	Dépenses			Recettes	
	HT	TVA	TTC		TTC
Fourniture et pose 91 têtes de mâts + 2 mâts	52 393,00	10 478,60	62 871,60	Subvention TEA	23 861,00
Horloges astronomiques	520,00	104,00	624,00	Subvention CEE	3 000,00
Travaux remplacement mâts	5 000,00	1 000,00	6 000,00	FCTVA	11 582,60
				participation CCARB	15 526,00
				participation communale	15 526,00
TOTAL	57 913,00	11 582,60	69 495,60 €		69 495,60 €

Vu l'exposé de M le Maire

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission du 12 juin 2024,

Vu la délibération portant sur la rénovation de l'éclairage public du 27 juin 2024 (point 4)

Considérant l'intérêt de la commune de rénover l'éclairage public pour répondre à la fois à des enjeux économiques et environnementaux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation partielle du parc d'éclairage public communal ainsi exposé
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis présenté par la Société HP Pro Led pour un montant TTC de 62 871,60 €
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour la rénovation partielle de l'éclairage public communal, notamment auprès de Territoire Energie Alsace, et de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget prévisionnel 2024

Mme Sonia WALTISPERGER précise que les travaux auront lieu d'ici la fin de cette année. M. Denis MARX indique qu'après réalisation des travaux il sera à nouveau envisageable de remettre en fonctionnement l'ensemble des candélabres.

M. Jean-Noël REYMANN demande si le retour sur investissement est d'ores et déjà connu. M. le Maire indique qu'il faudra compter au moins 3 ans.

RESSOURCES HUMAINES

6. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction

publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2ème semestre 2024. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1er janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, **de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros. Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1er janvier 2025.**

- Vu l'exposé de M le Maire,
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code de la mutualité ;
- Vu le Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal / Comité syndical / Conseil d'administration décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 (pour les collectivités qui relèvent du CST du Centre de Gestion) ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;
- Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.
- **PREND ACTE** des nouveaux taux de cotisation applicables au 1er janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

M. le Maire précise qu'actuellement la participation de la commune à la cotisation prévoyance des agents est de 30€. Mme Anne FREYBURGER indique qu'une réflexion sera à mener sur l'augmentation de la participation employeur.

CHASSE

7. Lot de chasse n°1 - Agrément de nouveaux permissionnaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante avoir été sollicité pour l'agrément de 2 nouveaux permissionnaires de chasse pour le lot de chasse n°1.

Vu l'article 13 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, donnant la possibilité à l'adjudicataire de s'adjoindre des permissionnaires ;

VU la demande de M. DALL AGNOL, locataire du lot de chasse n°1, sollicitant l'accord de s'adjoindre des 2 nouveaux permissionnaires suivants :

- GANNS Ulrich , domicilié Römerstrasse 58 – Weil Am Rhein (Allemagne)
- FERNANDEZ LOBO Maria, domiciliée Breslauer Strasse 27 – Lörrach (Allemagne)

VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse sollicitée par voie électronique, le 19/07/2024 (GANNS Ulrich) et le 09/09/24 (FERNANDEZ LOBO Maria),

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** à l'agrément des permissionnaires suivants pour le lot n°1 :

- GANNS Ulrich , domicilié Römerstrasse 58 – Weil Am Rhein (Allemagne)

RH
101
807

- FERNANDEZ LOBO Maria, domiciliée Breslauer Strasse 27 – Lörrach (Allemagne)

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents d'agrément

8. Lot de chasse n°2 – changement de président et agrément de nouveaux permissionnaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante avoir été informé que Monsieur Kai KYBURZ a été désigné nouveau Président de la Société de chasse Hammerstatt, adjudicataire du lot de chasse n°2.

La société de chasse Hammerstatt sollicite à présent l'agrément pour le nouveau président et 2 nouveaux permissionnaires.

Vu l'article 13 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, donnant la possibilité à l'adjudicataire de s'adjoindre des permissionnaires ;

VU la demande de la Société de Chasse Hammerstatt, locataire du lot de chasse n°2, sollicitant l'accord de s'adjoindre des 3 nouveaux permissionnaires suivants :

- KYBURZ Kay , domicilié Äbnit 13 – 3257 Grossaffoltern (Suisse)
- WAGNER Martin, domicilié Fluhackerstrasse 29 – 3362 Niederönz (Suisse)
- IMOBERSTEG Hans, domicilié Waldweg 15 – 4912 Aarwangen (Suisse)

VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse sollicitée par voie électronique, le 24/06/2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **DONNE un avis favorable** à l'agrément des permissionnaires suivants pour le lot n°2 :

- KYBURZ Kay , domicilié Äbnit 13 – 3257 Grossaffoltern (Suisse)
- WAGNER Martin, domicilié Fluhackerstrasse 29 – 3362 Niederönz (Suisse)
- IMOBERSTEG Hans, domicilié Waldweg 15 – 4912 Aarwangen (Suisse)

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents d'agrément

DIVERS

9. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil municipal en date du 23 septembre 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

P.H.
87 102

Délivrance de la concession de cimetière suivante :

Type	durée	numéro	montant
Concession triple	30	107	460
Concession double	30	180	280
Case columbarium	15	410	700
Concession double	15	81	160

10. Communication**M le Maire**

Remerciements : M le Maire remercie le SIAEP pour la remise à niveau gracieuse des tampons de la rue de Roggenhouse

Il remercie également les entreprises Electricité Loewert, Kauffmann Schaub et SCEA Munchouse pour l'offre de T-shirts aux participants à la journée citoyenne.

Agenda :

- 30/09/24 : Commissions réunies : préparation du Plan Communal de Sauvegarde
- 02/10/24 : 3^{ème} Commission urbanisme et travaux
- 04/10/24 : élections du Conseil Municipal des Enfants
- 06/10/24 : Repas à emporter Conseil de Fabrique
- 15/10/24 : COPIL Périscolaire et RPI
- 16/10/24 : 3^{ème} Commission urbanisme et travaux
- 20/10/24 : repas de la société de Pêche
- 30/10/24 : sentier de l'Effroi au parcours sportif
- 04/11/24 : Assemblée générale extraordinaire Intersociété

Sandra MAENNER

Rentrée des classes : les gendarmes étaient présents à l'école élémentaire lors de la rentrée pour rappeler notamment les règles de stationnement aux parents. Cette année les classes ont été modifiées pour permettre d'optimiser le nombre de places au périscolaire. Mme Stéphanie Esnault a pris le poste de directrice de l'école élémentaire suite au départ de M Stéphane Grosshenny.

Conseil Municipal des Enfants : les élections du nouveau Conseil Municipal des Enfants auront lieu le 4 octobre. Les élèves ont présenté 4 listes avec des projets divers et variés. Les conseillers municipaux sont invités à tenir le bureau de vote à partir de 16h.

Une matinée sera également organisée avec l'ONF le 26 octobre pour installer les nichoirs qui étaient auparavant dans les arbres du cimetière qui ont été abattus.

Sport à l'école : la CCARB a informé les communes membres qu'elle ne financera plus le sport à l'école à compter du 1^{er} novembre de cette année. L'activité sera reprise par les enseignants.

Sentier de l'Effroi : le service jeunesse de la CCARB organise cette année encore le sentier de l'Effroi au parcours sportif. La manifestation se déroulera le 30 octobre durant toute la journée. Elle rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes.

Sylvain WALTISPERGER

Enquête de consommation CCI : environ 500 questionnaires ont été rendus par les habitants, merci aux conseillers municipaux pour leur implication et les relances faites auprès de la population. Les résultats de l'enquête nous seront communiqués par la CCI.

Réfection RD8 : la CEA a terminé les travaux de réfection de la rue de Mulhouse. La qualité du travail est à souligner.

Sonia WALTISPERGER

Travaux sanitaires mairie : les travaux de mise aux normes des sanitaires de la mairie débuteront le 3 octobre. L'entrée principale de la mairie sera condamnée et se fera dans l'actuel bureau maire/adjoints.

Natura 2000 : la CCARB lance une étude de préfiguration pour la mise en œuvre d'une stratégie agro-environnementale à large spectre. Mme Sonia Waltisperger suivra le dossier.

Anne FREYBURGER

Transfert de la compétence eau : une réunion des présidents des syndicats actuels se tiendra le 7 octobre.

Enquête de consommation CCI : les habitants rencontrés étaient contents d'être sollicités.

René VETTER

Journée Citoyenne : René Vetter remercie l'ensemble des participants à la Journée Citoyenne

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 7 novembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

P.H. SM

**Signature du Maire et du secrétaire de séance du Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal 26 septembre 2024
de la commune de Munchouse**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024

FINANCES

4. Acquisition de véhicule et matériel pour le CPI – décision modificative n°1

TRAVAUX

3. Panneaux photovoltaïques en toiture – demande d'aide Climaxion
4. Rénovation du bâtiment mairie - Accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) Alsace
5. Rénovation de l'éclairage public : demande de subventions

RESSOURCES HUMAINES

6. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025

CHASSE

7. Lot de chasse n°1 - Agrément de nouveaux permissionnaires
8. Lot de chasse n°2 – changement de président et agrément de nouveaux permissionnaires

DIVERS

9. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
10. Communication

Liste des présents

Nom	Présent	Observations
Philippe HEID	Maire	Présent
Sylvain WALTISPERGER	Adjoint au Maire	Présent
Sonia WALTISPERGER	Adjointe au Maire	Présente
René VETTER	Adjoint au Maire	Présent
Sandra MAENNER	Adjointe au Maire	Présente
Martine JAULT	Conseillère municipale	Présente
Lida MEISTERTZHEIM	Conseillère municipale	Procuration à Philippe HEID
Denis MARX	Conseiller municipal	Présent
Véronique AUROUX	Conseillère municipale	Absente non excusée
Stéphane ROTHENFLUG	Conseiller municipal	Présent
Jean-Noël REYMANN	Conseiller municipal	Présent
Olivier MAURER	Conseiller municipal	Présent
Stéphan ZAWIERTA	Conseiller municipal	Présent
Marion MEYER	Conseillère municipale	Présente
Anne FREYBURGER	Conseillère municipale	Présente
Caroline CHARLOT	Conseillère municipale	Présente
Aurélien RENNO	Conseillère municipale	Procuration à René VETTER
Florian HASENFORDER	Conseiller municipal	Présent

Munchhouse le 30 septembre 2024

Le Maire

Philippe HEID



La secrétaire de séance

Sandra MAENNER

Date de transmission en Préfecture : 02/10/2024